



PROJET ASSOCIATIF MBF 2025-2028



Date : 05/12/2024

Révision :

Auteur : CA MBF & Fabien Jhistry

Destinataire : Mountain Bikers Foundation

SOMMAIRE



PREAMBULE	3
ETAT DES LIEUX	4
IDENTITE	4
CONTEXTE	4
OBJET	4
POINTS FORTS	5
LIGNE MBF	6
CHARTRE MBF	6
PHILOSOPHIE MBF	7
PROJET MBF	9
STRUCTURER L'ASSOCIATION	9
DEFENDRE LA PRATIQUE VTT	10
SOUTENIR LES INITIATIVES DURABLES ET RESPONSABLES	12

PREAMBULE

Le projet associatif MBF 2025-2028 constitue un document de référence interne et externe, qui permet de projeter sur les 4 prochaines années la place et le rôle de l'association dans l'écosystème des activités de plein air.

L'équipe d'élus nouvellement en place partage la nécessité de sortir d'une situation délicate de gouvernance et de financement en reposant les bases de ce que doit être la MBF. Ce nouveau cadre doit permettre de mieux défendre nos actions fortes et de mieux optimiser nos ressources limitées, tout en expliquant certaines orientations stratégiques, délicates mais nécessaires pour la pérennité de la structure.

Le projet détaillé ci-dessous découle de l'avis technique du responsable national Fabien Jhistry, amendé et ratifié par les élus de l'association.

La ligne directrice de ce projet est que la MBF possède un socle de ressources limitées, qu'il faut exploiter efficacement en se concentrant sur ce qui fait l'essence primaire de l'association.

Ce projet a été validé le 09 octobre 2024 par le Conseil d'Administration MBF, puis voté en Assemblée Générale le 05 décembre 2024.

ETAT DES LIEUX

IDENTITE

Nom : Mountain Bikers Foundation, siglé MBF

Adresse : 14 Rue de la République – Maison du Tourisme – Bureau 214 – 38000 GRENOBLE

Contact : info@mbf-france.fr – 09 51 13 81 84

Création : 25/11/2009

Siret : 43474091600037

Forme Juridique : Association de loi 1901, reconnu d'intérêt général

Représentant légal : Ludovic Lechner

CONTEXTE

Apparu à la fin des années 1970 aux USA, sous l'appellation d'origine Mountain Bike ou Vélo de Montagne, l'acronyme VTT (Vélo Tout Terrain) est une spécificité française apparue en 1983.

90% des VTTistes ont pour pratique le VTT de randonnée, c'est-à-dire le fait de cheminer sur les itinéraires de randonnées de type monotrace, principalement dans un objectif contemplatif, de rapprochement avec la nature et parfois de recherche du plaisir de la technique. Il ne faut pas confondre cette pratique avec d'autres plus spécifiques comme l'Enduro ou le Champ de Bosse, qui peuvent nécessiter des aménagements spécifiques et dédiés, et où la vitesse et l'engagement sont principalement recherchés.

Le constat en France est celui du partage des sentiers entre les différentes pratiques, en favorisant le vivre ensemble. Cet héritage est le plus respectueux pour la nature en concentrant les flux ; ainsi aucun accident n'a jamais été recensé entre un VTTiste et un autre usager sur les 40 dernières années, d'après les organismes nationaux chargés des statistiques. Il place l'homme dans une position responsable où la politesse, le respect et le savoir être sont les garants d'une bonne cohabitation.

Ainsi le sentier où se pratique tous les types de randonnée (pédestre, VTT, équestre...) se révèle être un outil de gestion des flux dans les espaces naturels, et un aménagement artificiel à entretenir et à pérenniser comme toute infrastructure.

OBJET

La Mountain Bikers Foundation (MBF) est une association nationale reconnue d'intérêt général aux soutiens variés (particuliers, clubs, entreprises, collectivités...). Elle représente la communauté des pratiquants de Vélo Tout Terrain, dans une approche durable et responsable de cette activité. Elle défend également l'accès aux sentiers et aux espaces naturels pour les

sports de plein air en général. Le leitmotiv de la MBF est que « la pratique du VTT doit rester autorisée sur tous les sentiers de randonnée sauf exceptions justifiées et argumentées » et que « la polyvalence des usages (randonnée à pied, à cheval et à VTT) doit être conservée ».

Elle agit sur quatre leviers (que l'on retrouve sur le logo de l'association) :

- AGIR > Défendre, au niveau local comme au niveau national et européen, la liberté de circuler à VTT dans les sites et espaces naturels destinés à être ouverts au public, que ce soit par des VTT musculaires ou à assistance électrique, par des actions de communication, de prévention, de formation, de médiation, d'entretiens de sentiers et, également, des actions judiciaires.
- COMMUNIQUER > Participer, au niveau local comme au niveau national et européen, à la protection des sites naturels fréquentés par les pratiquants de VTT, par des actions de communication, de prévention, de formation, de médiation ; sensibiliser les pratiquants VTT aux bons comportements, aux respects des autres pratiques et à la fragilité de la flore, de la faune, de la biodiversité et des richesses géologiques de l'environnement. Favoriser le dialogue entre usagers de la nature et éduquer aux codes du vivre ensemble dans les espaces naturels.
- PRÉSERVER > Développer et promouvoir aux niveaux local, national, européen et international une pratique du Vélo Tout Terrain et ses dérivés, musculaires ou à assistance (électrique...) en tenant compte des composantes environnementales, économiques et sociales, dans le respect d'un développement durable et des autres pratiques. Favoriser la connaissance et la mise en place d'études permettant d'objectiver les décisions et mesures.
- ROULER > Promouvoir la pratique pour toutes et tous ainsi qu'accompagner et organiser tous types de rencontres, de manifestations et de transmissions par tous moyens, y compris sur le terrain. Valoriser les bienfaits de la pratique du VTT sur la santé.

POINTS FORTS

1. Seule structure indépendante en France qui défend les intérêts des VTTistes, qui place leurs voix dans les institutions.
2. Seule structure en France qui agit au tribunal pour contester des décisions défavorables à la pratique du VTT.
3. Position ouverte et constructive qui permet de discuter avec toutes les sensibilités associatives, militantes et politiques en favorisant l'écoute, le dialogue et la recherche de consensus objectifs.
4. Approche objective basée sur des éléments tangibles et sur l'état des lieux de la connaissance.

LIGNE MBF

CHARTRE MBF

POUR UN VTT DURABLE ET RESPONSABLE,
J'ADHÈRE À LA CHARTE MBF :



JE RESPECTE LES SENTIERS

Je respecte le sentier et ne pratique pas le hors-piste, y compris pour couper un virage ou une épingle. Je roule "propre" et n'abuse pas du dérapiage.

Je m'engage dans la préservation et l'entretien des sentiers en organisant ou participant à des chantiers.



JE RESPECTE LA NATURE

Je respecte l'environnement dans lequel j'évolue, ainsi que la quiétude de la faune et de la flore.

Je rapporte tous mes déchets et fais attention de ne pas laisser échapper papiers ou bidons de mes poches.



JE RESPECTE LES AUTRES USAGERS

A l'approche d'autres usagers, je ralentis et annonce mon arrivée par un "bonjour" ou à l'aide de ma sonnette. Je prends le temps de dialoguer.

Tous les chemins ne sont pas des pistes de descente. Lors d'un virage aveugle je prends garde aux autres usagers.



Je ROULE durable et responsable

Je suis ambassadeur du VTT.

Je favorise l'accès à la pratique pour tous et toutes en soutenant la mixité, la diversité et l'inclusion dans le VTT.

Je soutiens l'accès au VTT près de chez moi en encourageant le partage des sentiers mais aussi le développement d'infrastructures de proximité.

PHILOSOPHIE MBF

La MBF appuie son projet associatif sur un cadre complémentaire de sa charte qui précise les valeurs et idées qu'elle défend :

- Autorisation de la pratique du VTT sur tous les sentiers de randonnée (ouverts à la circulation publique) sauf exceptions justifiées et argumentées, données à l'appui.
- Défense du modèle constaté en France du sentier partagé (polyvalence des usages : randonnée à pied, à cheval et à VTT). Ces sentiers ont toujours eu un usage multiple et partagé depuis leur création (utilitaire avec des montures, charrettes... puis récréatif à pied, vélo...).
- Promotion des sentiers partagés existant comme concentrateur de flux des usagers et protecteur de la biodiversité alentour.
- Promotion d'une pratique VTT durable et responsable, respectueuse de l'environnement
- Mise en avant du sentier comme une infrastructure. Il est normal et positif qu'il s'érode (dans une utilisation et environnement normal), il joue son rôle de concentrateur de flux.
- Reconnaissance d'une vraie politique d'entretiens des sentiers, ouvertes, prenant en compte l'ensemble des communautés d'usagers.
- Défense de toutes les formes de pratiques VTT avec priorisation à la liberté de circulation en espaces naturels, notamment les sentiers monotraces, dénominateur commun à tous les VTTistes.
- Priorité MBF aux sentiers partagés, tout en tenant compte du besoin d'espaces VTT dédiés, dans la mesure où leur présence ne restreint pas la liberté de circulation VTT dans le reste de l'espace naturel.
- Équité de traitement de la pratique VTT avec les autres usagers des sentiers (randonnée pédestre et équitation). Toute présence humaine dans un espace naturel a un impact. La pratique du VTT a un impact de proportions similaires à la randonnée pédestre et à l'équitation.
- Respect de la propriété privée.
- Respect du cadre légal des activités de plein air. Certaines pratiques légales peuvent aller à l'encontre de convictions personnelles de membres de l'association, mais il convient de les respecter et d'interagir avec (chasse, moto, ...). Principe du *ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on nous fasse*.
- Non soutien aux pratiques illégales / hors sentiers, ni aux créations de sentiers sauvages.

- Limitation de l'usage du terme *conflit d'usage*. Il y a une majorité de cas supposés / fantasmés mais jamais avérés. Il est trop réducteur de faire endosser à une seule pratique des *conflits*.
- Limitation de l'usage du terme *surfréquentation*. Il peut exister des points chauds précis avec des pics de fréquentation temporaires qui concernent l'ensemble des usagers et non seulement les VTTistes.
- Traitement similaire entre le VTT musculaire et celui à assistance électrique, tant que ce dernier reste dans la législation européenne (assistance se coupant au-dessus de 25 km/h et moteur limité à une puissance maximale de 250W).

En synthèse :

- 40 ans de pratique moderne du VTT
- 0 accident recensé entre VTTiste et autre usager référencé par les services étatiques en charge
- La pratique du VTT sur sentiers n'apporte pas davantage de dégradations à l'environnement que d'autres pratiques de plein air. Sinon le VTT aurait été interdit d'usage en France depuis longtemps
- Le VTT trop souvent considéré comme un « nuisible » par des gestionnaires d'espaces naturels, menant à des procès injustes sans fondement ni preuve
- Nous demandons un changement de paradigme dans la façon d'aborder le VTT en France. Besoin de respect et de considération. Nous ne sommes pas des délinquants mais des amoureux de la nature.
- Peu importe le nombre de VTTistes en un lieu, l'important demeure l'adoption d'un comportement adapté.

PROJET MBF

STRUCTURER L'ASSOCIATION

	Proposition	Horizon
Établir une ligne directrice claire sur les valeurs et le champ d'action de la MBF	Création d'un document sur les éléments de langage de l'association afin que chaque bénévole connaisse les positions MBF sur les principaux sujets (cf partie cadre MBF)	2024
	Transformer la V1 du guide EnDurable en V2 guide MBF	2025
	Produire le guide MBF 2.0	2025
Maintenir l'indépendance et la pérennité de l'association	Créer et structurer la commission financière et ses travaux	2025
	Revenir à un budget annuel de 120 000€	2027
	Tenir un budget avec moins de 10% de subventions publiques	2028
Moderniser les composantes de la MBF pour répondre aux enjeux associatifs actuels (embrasser le statut d'ONG, crise du bénévolat, nouvelles formes d'actions...)	Création d'un règlement intérieur pour compléter les statuts	2025
	Trouver des élus délégués à la liaison avec les territoires (antennes et relais en priorité)	2025
	Formations des bénévoles aux éléments de langage MBF et aux bases juridiques et terrain (permettant une autonomie de base dans le bénévolat)	2025

	Transformation des antennes et relais en un corps de référents territoriaux	2026
	Revenir à un minimum de 2 salariés pour couvrir les champs sans bénévoles ou en soutien d'eux	2027
	Réfléchir à la recherche de nouveaux locaux	2028
Animer la vie interne de l'association	Se faire rencontrer en physique les membres du Conseil d'Administration	2025
	Lancer le serveur Discord MBF	2025
	Se faire rencontrer en physique le CA et les antennes & relais	2026
	Revenir à une Assemblée Générale en présentiel	2026
	Localiser les membres MBF sur une carte digitale de la France	2026

DEFENDRE LA PRATIQUE VTT

	Proposition	Horizon
Poursuivre l'attaque en justice des arrêtés restreignant arbitrairement la pratique VTT	Atteindre un budget de 10000€ / an pour les frais juridiques	2026
	Adjoindre à la commission juridique a minima un deuxième avocat bénévole	2026

Poursuivre le travail de vulgarisation sur les droits des VTTistes	Assembler une FAQ juridique sur notre site internet	2025
	Créer une cartographie à jour de suivi des dossiers Sentinelle	2025
	Collaborer à une cartographie collaborative des arrêtés de restrictions et d'interdictions du VTT en France	2026
Poursuivre le travail de lobbying législatif (homogénéisation, clarté et simplification des textes de loi relatifs aux activités de plein air)	Prendre part aux travaux législatifs sur l'accès à la nature	2025
	Créer des synergies politiques avec les acteurs institutionnels défendant des idées proches (FFCO, Trail Running Foundation, ASLN, OFB...)	2025
	Etre identifié des parlementaires français	2026
	Documenter les témoignages et les actions Sentinelle pour en créer une synthèse	2026
	Inscrire dans la loi un statut juridique du <i>sentier</i>	2028+
	Permettre le classement des sentiers les plus remarquables au patrimoine français (comme les monuments historiques)	2028+

SOUTENIR LES INITIATIVES DURABLES ET RESPONSABLES

	Proposition	Horizon
Proposer un guide d'entretiens de sentiers adapté au contexte français, tout en rafraîchissant les données scientifiques relatives aux sports outdoor	<p>Ecrire un guide francophone sur l'entretien de sentiers à partir des ressources internes de la MBF et des sources existantes, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • techniques de shape durable • états des connaissances scientifiques sur l'impact des sports outdoor • bonnes pratiques 	2025
	Distribuer le guide gratuitement et largement	2026
	Réadapter la signalétique EnDurable à une audience plus large	2025
	Créer et lancer la commission scientifique	2025
	Déclencher une étude scientifique mettant à jour les connaissances sur l'impact des sports outdoor dans les milieux naturels	2028
Aider financièrement les actions de terrain des adhérents MBF sur les thématiques : entretiens de sentiers, écologie et pédagogie	Création et cadrage d'un fond numéraire allouable à des projets de membres MBF répondant à des objectifs de l'association	2027

Mountain Bikers FOUNDATION



RETROUVEZ-NOUS

sur :

mbf-france.fr

www.mbf-france.fr



Mountain Bikers Foundation / Maison du Tourisme / 14 rue de la République / 38000 GRENOBLE

Tél. : 09.51.13.81.84 / Mail : info@mbf-france.fr